

**Collège Pierre et Marie CURIE****Av. G. Clémenceau****11160 RIEUX MINERVOIS**

☎ 04 68 78 50 50

📠 04 68 78 50 51

✉ [ce.0110667r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110667r@ac-montpellier.fr)**FICHE D'INFIRMERIE CONFIDENTIELLE****IDENTIFICATION DE L'ELEVE**

Nom :

Prénom :

Né (e) le :

Niveau de classe 2024-2025 :

N° de tél. portable de l'élève :

Avec qui l'élève vit-il ?

 Père Mère Parents Autres (Précisez) :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

Nombre de frères :

Nombre de ½ frères :

Nombre de sœurs :

Nombre de ½ sœurs :

L'élève a-t-il un suivi, si oui lequel ?

 Psychologique Educatif Autre (précisez) :

Nom et coordonnées de la personne responsable de ce suivi :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant vos coordonnées et en signalant tout changement de coordonnées téléphoniques :

1. N° tél. du domicile :

Portable :

2. N° tél. du travail du père

Poste :

3. N° tél. du travail de la mère

Poste :

4. Nom, adresse et n° tél. du correspondant :

5. Nom, qualité et n° tél. d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement ou de récupérer l'élève :

## RENSEIGNEMENTS MEDICAUX DE L'ELEVE

Nom, n° de tél. et localité du médecin traitant :

Problèmes de santé à signaler (les élèves asthmatiques fourniront un certificat médical les autorisant à avoir leur ventoline sur eux) :

Un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être établi à la demande des familles.

Traitement médical :

Votre enfant présente-t-il des troubles de l'apprentissage ?  OUI  NON  
(dyslexie, dysgraphie, etc...)

Si oui laquelle, lesquels :

Contre-indications à la prise de certains médicaments :  OUI  NON  
Si oui, lesquels :

Antécédents chirurgicaux :

Dispense de sport à l'année :  OUI  NON  
Si dispense supérieure à 3 mois, récupérer un imprimé adéquat à l'infirmerie.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence de l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

**Dans le cas où l'absence est liée à un problème de santé, il serait utile que vous préveniez l'infirmière pour assurer le suivi de votre enfant pendant le temps scolaire.**

Signature des responsables légaux :